
Ville de ROYAN

Réunion du 23 Décembre 1959

OBJET :

Institution de la Taxe
de Voirie

50109

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt trois Décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 18 Décembre.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Bronusseau, Lenou, Mouchot, Pouget, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Massé, Fontanille, Porland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Bouchet, Eujard, Galland Bétous.

Etaient représentés : M. Guillaud par M. Mongrand
M. Monnet par M. Gachet

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet en date des 26 Novembre 1959 et 3 Décembre 1959

décide

d'instituer la taxe de voirie qui sera mise en recouvrement en 1960.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVÉ

ROCHEFORT-s. MER, le ~~24~~ FEV 1960
Le Sous-Préfet,

L. Rochel

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Cherrier

